

**LISTE DES ARRETES PORTANT CONSTATATION DE L'ETAT DE CATASTROPHE  
NATURELLE**

**COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES**

Les reconnaissances dont ont bénéficié les communes sont prises en compte depuis le 2 février 1995.

Ces informations sont données à titre indicatif ; la liste complète des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Mandres-les-Roses est consultable sur le site Internet [www.prim.net](http://www.prim.net) .

<b>INSEE</b>	<b>Commune</b>	<b>Risque</b>	<b>Date début</b>	<b>Date fin</b>	<b>Date arrêté</b>	<b>Date JO</b>
94047	Mandres-les-Roses	inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
94047	Mandres-les-Roses	inondations et coulées de boue	15/01/1995	31/01/1995	18/07/1995	03/08/1995
94047	Mandres-les-Roses	mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
94047	Mandres-les-Roses	mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1993	31/08/1998	23/02/1999	10/03/1999